

SYNDICAT A VOCATION UNIQUE
S.I.V.U. "SAGES"
Mairie de Montfaucon
14 rue des Fontaines
25660 MONTFAUCON
Tél. : 03.81.81.45.71
Télécopie : 03.81.83.21.09

CONVOCATION AU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE

Le 29 mars 2018

ORDRE DU JOUR

- Compte administratif 2017 et compte de Gestion 2017
- Affectation des résultats 2017
- Budget primitif 2018
- Appel à participation
- Etat des travaux
- Affaires diverses

Le Président

Hervé TOURNOUX

DELIBERATIONS

MEMBRES PRESENTS : Alexandra ARDIET, Gérard THOMAS, Titulaires (commune de GENNES)
Aimé BARTHOD-MALAT, Christian PASCAL, Titulaires (commune de LA VEZE)
Gilles BOUDAY, Titulaire (commune de MORRE)
Hervé TOURNOUX, Titulaire, (commune de MONTFAUCON)

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :
Dominique PEGEOT, Titulaire (commune de MORRE)
Françoise JOURNOT, Titulaire (commune de MONTFAUCON)

ASSISTAIT :

SECRETARIAT DE SEANCE : Alexandra ARDIET

ORDRE DU JOUR : Après lecture faite par le Président, l'ordre du jour est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 Novembre 2017 :

Sans modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire du 8 mars 2018 en présence de :

- Alexandra ARDIET, Titulaire (commune de GENNES)
- Christian PASCAL, Titulaire (commune de LA VEZE)
- Gilles BOUDAY, Titulaire (commune de MORRE)
- Hervé TOURNOUX, Titulaire (commune de MONTFAUCON)

Visant à procéder à l'orientation budgétaire pour l'année 2018. Nous nous sommes attachés à ne pas augmenter les participations des communes. Cette décision implique que, cette année, les travaux d'investissement se limiteront à l'entretien des terrains de Gennes et Montfaucon.

I – a) Examen du Compte administratif

Le Président présente le compte administratif 2017 du SIVU SAGES qui comprend les sections de fonctionnement et d'investissement. Le compte administratif présenté par le Président se traduit ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	:	63 339.00 €	
Dépenses de fonctionnement	:	<u>62 099.53 €</u>	
Résultat 2017	:	1 239.47 €	excédent de fonctionnement
Reprise excédent 2016	:	<u>10 055.52 €</u>	
Excédent de fonctionnement	:	11 294.99 €	

Section d'Investissement

Recettes d'investissement	:	32 396.00 €	
Dépenses d'investissement	:	<u>39 772.28 €</u>	
Résultat 2017	:	7 376.28 €	déficit d'investissement
Reprise du déficit 2016	:	<u>- 221.71 €</u>	
Déficit d'investissement	:	- 7 597.99 €	
Restes à réaliser 2017	:	- 320.00 €	

I – b) Compte de gestion du Comptable du Trésor

Présenté par le Président, le compte de gestion est en parfaite cohérence avec le compte administratif.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le compte de gestion de Monsieur le Receveur Principal.

I – c) Vote du compte administratif : en l'absence du Président, le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge est approuvé à l'unanimité.

II - AFFECTATION DES RESULTATS 2017

En section d'investissement, le résultat 2017 déficit de **7 597.99 €** est inscrit au compte 001 dépenses d'investissement.

En section de fonctionnement, le résultat 2017, excédent de fonctionnement de **11 294.99 €** est affecté ainsi :

- 7 597.99 € au compte 1068 recettes d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement
- Le solde, 3 377.00 € au compte 002 recettes de fonctionnement

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- **Le déficit d'investissement de 7 597.99 € est inscrit au compte 001 dépenses d'investissement.**
- **L'excédent de fonctionnement de 11 294.99 € est affecté ainsi :**
 - **3 377.00 € au compte 002 recettes de fonctionnement**
 - **7 597.99 € au compte 1068 recettes d'investissement**

III – BUDGET PRIMITIF 2018

Le document est remis en séance. Il fait suite à la réunion du 8 mars 2018 Il est présenté et commenté par Hervé TOURNOUX, Président.

Après examen du budget primitif 2016 il ressort que les sections sont équilibrées à hauteur de :

- 70 627 € en fonctionnement
- 40 965 € en investissement

Lors du débat, il est précisé que conformément à la décision prise lors du débat d'orientation budgétaire, la participation des communes reste constante et les travaux d'investissement sont contraints.

A l'unanimité, le conseil syndical adopte le budget primitif 2018 tel que présenté.

IV - APPEL A PARTICIPATION 2018

Le tableau suivant est remis en séance. Il est commenté par Hervé TOURNOUX, Président.

	MONTFAUCON (1564 habitants)		MORRE (1444 habitants)		GENNES (671 habitants)		LA VEZE (458 habitants)		CLUB	
PREVISION BUDGETAIRE :	indice	montant en €	indice	montant en €	indice	montant en €	indice	montant en €	indice	montant en €
42 700 €										
20 % au titre des Equipements soit : 8 540€	37%	3 159.80	35%	2 989.00	16%	1 366.40	12%	1 024.80		
36 % au titre du nombre d'habitants soit : 15 372 €	1564/ 4137	5 811.41	1444/ 4137	5 365.52	671/ 4137	2 493.26	458/ 4137	1 701.81		
44 % au titre du nombre licenciés soit 18 788 €										
- Répartition cout installation Montfaucon hors le Club : 3 923 €	76/ 117	2 548.27	15/ 117	502.95	21/ 117	704.13	5/ 117	167.65		
- Répartition différence : 14 865 €	88.5/ 215	6 118.85	27.5/ 215	1 901.34	33.5/ 215	2 316.17	17.5/ 215	1 209.94	48/ 215	3 318.70

participation prévisionnelle 2018	17 638.33 €	10 758.81 €	6 879.96 €	4 104.20 €	3 318.70 €
<i>participation prévisionnelle 2017</i>	<i>17 906.14€</i>	<i>10 703.27€</i>	<i>7 489.21€</i>	<i>4 459.49 €</i>	<i>2 037.94 €</i>
<i>participation réelle 2017</i>	<i>17 906.14 €</i>	<i>10 703.27</i>	<i>7 489.21 €</i>	<i>4 459.49 €</i>	<i>2 037.94 €</i>

Ce tableau tient compte des dispositions d'évolution de la clé de répartition votée le 15 mai 2008 et du 20 février 2012

Population : source DGF

Etat des licenciés au 1/1/2018 : Montfaucon : 76 - Morre : 15 - Gennes : 21 - La Vèze : 5 - Extérieurs : 98 - total 215 joueurs.

Règle de calcul pour la répartition des joueurs du FCMMGV :

Conformément à la délibération du 20 février 2012, à compter de 2017, les 50 joueurs du club sont répartis sur les 4 communes, soit **12.5 joueurs chacune**

Le club garde à sa charge le nombre de licenciés "extérieurs" supérieur à 50.

Le prochain appel de fonds se fera à 75 %.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent le tableau d'appel de fonds pour l'année 2018 tel que présenté, et autorisent le Président à émettre les titres de paiement envers les communes et le FCMMGV.

VII – ETAT DES TRAVAUX

Le Président expose :

- Remplacement de la porte de garage vandalisée au stade de Montfaucon. Son automatisation (environ 300 €) n'est pas remboursée par l'assurance

- Remplacement de la pelouse synthétique du stade de Gennes. Lors du dernier conseil syndical, le remplacement de cette pelouse a été évoqué. Or, il semble que des fonds européens peuvent être affectés à ces travaux (– cf stade bisontin de la Malcombe).
Compte tenu des délais d'élaboration du dossier, le Président demande l'autorisation de préparer un dossier de faisabilité (avec estimation des travaux, recherche de subventions) qui sera présenté lors d'un prochain conseil syndical. A cette fin, un groupe de travail composé d'Hervé TOURNOUX, Alain RICHARD et Christian PASCAL est constitué

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent la constitution d'un dossier de faisabilité en vue de remplacer la pelouse synthétique du stade de Gennes.

VIII – AFFAIRES DIVERSES

- Effraction des vestiaires du Gennes le 27 mars. Le dossier photos est parcouru par les représentants des communes. Le montant des dégâts est en cours d'estimation

- Adhésion à l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires). Cette agence a pour but d'apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique. Les communes et les EPCI adhérents bénéficieront d'une assistance de nature technique et juridique. A titre dérogatoire, le montant de la cotisation 2018 a été fixé à 40 €.
A l'unanimité, les membres du conseil syndical décident d'adhérer à l'AD@T, la cotisation pour 2018 s'élevant à 40 €.

- Informations sur les locations du stade de Gennes, à venir :
 - le dimanche 8 avril : BALISE 25, location des vestiaires et WC
 - le samedi 18 août : concours de chevaux comtois, mise à disposition des vestiaires à titre gracieux.

Sans autre question, à 21h15, le Président déclare la séance levée.

La Secrétaire

Alexandra ARDIET

Le Président

Hervé TOURNOUX

